

Dans le cas d'un terrain en **indivision**, exemple un chemin d'accès commun à deux propriétaires ou indivision familiale, la parcelle n'est répertoriée que sur **un seul relevé**.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE EXPÉDITEUR

SECTION TOPOGRAPHIQUE

131 FBG BANNIER

ORLEANS

45042 ORLEANS CEDEX 1

TEL : 02 38 24 19 35

RELEVÉ PARCELLAIRE

Mariage = Indivision entre Mme et Mr

LUI / MICHEL
NE(E) LE 16 08 1900

MOI / DENISE
EPSE LUI
NE(E) LE 23 01 1900

A. le
Signature du propriétaire

SECTION TOPOGRAPHIQUE

131 FBG BANNIER

45042 ORLEANS CEDEX

Destinataire : MBCDSC
LUI / MICHEL
205 RUE DES CHOUX

COMMUNE 000 VOTRE COMMUNE

NUMÉRIQUE MBCDSC / MBCEGE

SITUATION ANCIENNE					SITUATION NOUVELLE				
Section	Numéro du plan	Section	Numéro du plan	Numéro de voie	NATURE ET NOM DE LA VOIE D'ACCÈS	Lettr. indicat.	Nature de culture (1)	Contenance ha	LIVRE FONCIER (2)
A	4	AP	101	205	RUE DES CHOUX	AG		21.07	
PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION					PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION				
ZZ	5	AP	100	205	RUE DES CHOUX	J		10.32	
ZZ	6					S		10.00	
PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION					PROPRIÉTAIRE EN INDIVISION				
					CONTENANCE DE LA PARCELLE : 20.32				

21a07ca=2107m²

Les anciennes parcelles sont réunies pour en former une seule sur le nouveau plan.

J-K-L ou A-B ..la nouvelle parcelle est constituée de plusieurs natures de culture, ex: jardin (J) et sol (S) ou terre (T), vigne (Vi) et pelouse (AG)...

Pour la **Nature de culture**, voir le tableau sur la gauche du relevé.

Le "sol"(S) représente l'emprise des bâtiments + l'accès + la cour.. et n'est pas imposé à la Taxe Foncière (Propriétés non bâties).

Résumé de l'exemple:

La parcelle A 4 est devenue la parcelle AP 101, au 205 Rue des Choux, elle est en Terrain d'Agrément pour une surface de 2107 m²

Les parcelles ZZ 5 et 6 sont regroupées pour devenir AP 100, elle est constituée d'une partie en Jardin (1032 m²) et d'une partie en Sol (1000 m²), sa contenance totale est de 2032 m².